

Date de l'arrêté : 05/03/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES
Objet : AUTORISATION DE VOIRIE - COMITE DES FETES - PARKING DE LA GARE ET SALLE ERA	

ARRÊTÉ
N° AR_006_2024

portant AUTORISATION DE VOIRIE - COMITE DES FETES - PARKING DE LA GARE ET SALLE ERA

Le Maire de la Commune d'Estivareilles (Loire),

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L-22121-1,
- Vu le Code de la route,
- Vu la demande en date du 4 mars 2024 par laquelle Madame CARRET Emilie représentant l'association Comité des Fêtes en qualité de secrétaire, sollicite une autorisation afin d'organiser la fête du 30 et 31 mars 2024 qui impactera la voirie pour l'installation de chapiteaux sur le parking de la Gare et la salle ERA à Estivareilles à compter du 29 mars 2024 pour une durée de 4 jours calendaires.
- Considérant qu'il importe de prendre toute précaution utile pendant la durée de la fête afin d'éviter tout accident.

ARRETE

Article 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public et à installer les chapiteaux sur le parking de la Gare et de la salle ERA à Estivareilles à partir du 29 mars 2024 pour une durée de 4 jours calendaires.

Article 2 : Madame CARRET Emilie représentant l'association Comité des Fêtes en qualité de secrétaire sera chargée de mettre en place toutes signalisations et de les enlever.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché sur les lieux de la fête ainsi qu'à l'affichage municipal de la mairie d'Estivareilles.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Saint-Bonnet-le-Château.

Fait à Estivareilles le 05 mars 2024

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY



AR_006_2024